



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

— Toutes communications se—
rapporant aux annonces ou aux
abonnements devront être adre—
sées tout simplement comme suit :

“ La Gazette Municipale ”
Bureau de Poste : 299 ou
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

— Toutes communications se—
rapporant à la rédaction devront
être adressées comme suit :

“ La Gazette Municipale ”
Hôtel de Ville, — Montréal.

— All communications relative—
to advertisements or subscriptions
should be addressed simply as
follows :

“ The Municipal Gazette ”
Post Office Box : 299 or 42
Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the
editorial part of the paper should
be addressed as follows :

“ The Municipal Gazette ”
City Hall, — Montreal.
TELEPHONE MAIN 4240

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning
Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year
Payables d'avance
Payable in advance

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 30 mai.

M. l'échevin J.-B. Lamoureux, maire-suppléant, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Leclair, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Prud'homme, Resther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot et les Commissaires Ainey, Dupuis, Lachapelle et Wanklyn.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et approuvé.

1.—M. l'échevin GAUVIN, appuyé par M. l'échevin TURCOT,

Propose: Que les membres de ce conseil ont lu avec satisfaction la déclaration faite par l'honorable Trésorier Provincial à l'assemblée Législative, le 27 courant à l'effet que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre une loi générale pourvoyant à la fermeture des débits des liqueurs de bonne heure dans toute la province

Que, vu que ce Conseil a, le 28 février dernier, transmis une requête au gouvernement provincial, lui demandant d'amender la loi des Licences dans ce sens, les membres de ce Conseil désirent exprimer leur vive appréciation de la mesure que le gouvernement doit soumettre à la Législature, et tiennent à remercier sincèrement les autorités du gouvernement provincial pour avoir accédé à leur demande;

Que le maire-suppléant soit prié de faire part immédiatement au gouvernement provincial de la haute appréciation des membres de ce Conseil pour la réforme qu'il entend opérer.

Et un débat s'engageant.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, propose en

Amendement: Que le Conseil procède à l'étude du 1er ordre du jour et un nouveau débat s'engageant, M. l'échevin L. A. LAPOINTE soulève un point d'ordre alléguant que cet amendement est irrégulier, attendu qu'il ne peut être considéré comme un amendement à la proposition principale.

Le maire-suppléant décide que le point d'ordre est bien fondé et que le dit amendement est hors d'ordre.

Et un nouveau débat s'engageant.

M. l'échevin CARTER, appuyé par M. l'échevin DANDURAND, propose en nouvel

CITY COUNCIL

Report of Special Meeting held the 30th May

Ald. J. B. Lamoureux, Acting-Mayor, in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, Leclair, O'Connell, Ward, Robinson, Carter, Prud'homme, Resther, Dandurand, Boyd, Gauvin, Roux, Brodeur, Dubeau, Garceau, Monahan, Clément, Létourneau, Mayrand, Turcot, and Messrs Ainey, Dupuis, Lachapelle and Wanklyn, Commissioners.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Ald. GAUVIN moved, seconded by Ald. TURCOT,

That this Council have read with satisfaction the statement of the Hon. Provincial Treasurer in the Legislative Assembly, on the 27th inst., to the effect that the Government propose to lay before the House a general law providing for the early closing of establishments where intoxicating liquors are sold, throughout the entire province;

That, inasmuch as this Council, on the 28th February last, petitioned the provincial government to amend the License Law to this effect, this Council desires to record its earnest approval of the measures to be submitted by the provincial government to the legislature, and desires to sincerely thank the authorities of the provincial government for having acceded to its request;

That the Acting-Mayor be requested to transmit to the provincial government this Council's appreciation of such action forthwith.

And, a debate arising,

Moved in amendment by Ald. CARTER, seconded by Ald. DANDURAND,

That the Council do now proceed to consider the 1st order of the day.

And, a further debate arising,

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said amendment could not be put, inasmuch as the same could in no wise be considered an amendment to the main motion before the Chair.

The Acting-Mayor decided that said point of order was well taken and ruled said amendment out of order.

And, a further debate arising,

Ald. CARTER moved in further amendment, seconded by Ald. DANDURAND,